

Le jeudi 16 février 2023 à 20 h 00, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués les 31 janvier 2023 et 10 février 2023, se sont réunis sous la présidence de M. BRISSET Franck, premier adjoint suppléant, pour le maire empêché.

*Membres en exercice : 17*

**Présents :**

Franck BRISSET, Ghislaine THOMAS-ROUTIER, Guy TRIESTINI, Brigitte COSNEFROY, Philippe LEMARCHAND, Françoise BOUDOU, Éric TELLIER, Agnès LOUIS, Gaëtan BRISSET, Fabien LANGRENEZ, Anita LEDANOIS, Virginie DALBIN, Sébastien CIROU

**Pouvoirs :**

Patrick FAUCHON donne pouvoir à Franck BRISSET  
Catherine CHASTEL donne pouvoir à Françoise BOUDOU  
Arnaud LEBOULANGER donne pouvoir à Fabien LANGRENEZ  
Christelle RESSENCOURT donne pouvoir à Virginie DALBIN

**REMBOURSEMENT SINISTRE DU 19/01/2022**  
**LOGEMENT N°46 DE LA GENDARMERIE**  
**(Remontées d'humidité)**

**Exposé :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite au sinistre du 19/01/2022 concernant le logement n°46 de la Gendarmerie.

L'assurance SMA BTP nous a versé une indemnité d'un montant de 4 000 € correspondant au chiffrage définitif de la réparation des dégâts causés lors du sinistre.

**Délibération**

VU le Code Général des Collectivités territoriales, article L2122-22,

VU l'indemnité versée par l'assurance SMA BTP,

Il est proposé au conseil municipal :

- D'accepter l'indemnité d'un montant de 4 000€ correspondant à la réparation des dégâts causés lors du sinistre du 19/01/2022 au logement n°46 de la Gendarmerie.

Après en avoir délibéré et procédé au vote, par :

17	Voix pour	
	Voix contre	
	Abstentions	
17	<i>Votants</i>	

Le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- D'accepter l'indemnité d'un montant de 4 000€ correspondant à la réparation des dégâts causés lors du sinistre du 19/01/2022 au logement n°46 de la Gendarmerie.



Pour Le Maire empêché  
Le 1<sup>er</sup> adjoint

F.BRISSET